Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212902118-20251212-044_2025-DE

République Française
Département FINISTERE
Commune de Plouyé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2025

Référence
044-2025

Travaux réalisés par la commune de Plouyé pour le compte de l'A.F.A.F.A.F. de Plouyé

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
02/12/2025

Date d'affichage
02/12/2025

A la majorité

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 09 décembre à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, CADIOU Élodie, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick ; LE FOLL Méline ; REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, PLASSART Adrien.

Absents excusés : Mme CALON Myriam ; M. DANIEL Christophe ; LE MOIGNE Nicolas donne procuration à LE GUILLOU Grégory.

A été nommé(e) secrétaire : REDON Christiane

Objet de la délibération : Travaux réalisés par la commune de Plouyé pour le compte de l'A.F.A.F.A.F. de Plouyé

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les employés de la voirie de PLOUYÉ ont effectué des travaux pour le compte de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de PLOUYÉ avec le matériel communal.

Le 03 décembre 2025, le Bureau de l'Association Foncière s'est réuni et a décidé d'estimer le montant des travaux à la somme de 3 500.00€.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter que le montant des travaux effectués par la Commune pour le compte de l'A.F.A.F.A.F. pour l'année 2025 soit estimé à 3 500.00€.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 10 décembre 2025

Le secrétaire de séance,
Christiane REDON.

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212902118-20251212-044_2025-DE